



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Situation de trésorerie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 9 octobre 2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/289 A du 19 juin 2015, par laquelle l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre du fonctionnement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), des dépenses d'un montant total maximum de 80 336 300 dollars des États-Unis pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à titre exceptionnel, sur la situation de trésorerie de la Mission durant la partie principale de sa soixante-dixième session.

Selon les résultats préliminaires de l'exercice clos le 30 juin 2015, le montant cumulé des dépenses engagées aux fins du fonctionnement de la Mission s'élève à 906 199 000 dollars alors que le montant des ressources approuvées était de 911 038 000 dollars (y compris les dépenses que le Secrétaire général était autorisé à engager), soit une sous-utilisation des crédits de 4 839 000 dollars (0,5 %). Le Secrétaire général a donc engagé la presque totalité des dépenses autorisées. Une fois qu'il aura été définitivement établi, le montant des dépenses effectives sera présenté dans le rapport sur l'exécution du budget de 2014-2015 de la MINUSMA, qui sera soumis à l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.



I. Introduction

1. Par sa résolution 2164 (2014) du 25 juin 2014, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jusqu'au 30 juin 2015. Par la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour permettre à la MINUSMA d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle le plus tôt possible dans le cadre de la nouvelle configuration de sa force et a demandé à cet égard aux États Membres de fournir des contingents et du personnel de police ayant les capacités et le matériel nécessaires, y compris les éléments habilitants voulus, pour que la MINUSMA puisse s'acquitter de son mandat.

2. On retiendra que, dans la note qu'il a adressée à l'Assemblée générale au sujet du financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/828), le Secrétaire général a indiqué qu'au moment de l'élaboration du budget de la MINUSMA pour l'exercice 2014/15¹, aucun crédit n'avait été prévu au titre de la nouvelle configuration de la force et de l'extension de sa présence dans le nord du Mali en dehors des principaux centres de population, ni au titre des investissements requis en matière d'infrastructures (A/69/828, par. 5).

3. Afin de permettre à la Mission de mettre en œuvre un plan de lutte contre les engins explosifs improvisés, de renforcer ses capacités de protection, d'améliorer les moyens dont disposent les forces de défense et de sécurité du Mali pour lutter contre ces engins et d'étendre et d'améliorer son réseau d'infrastructures dans le nord du Mali, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir et de mettre en recouvrement un crédit de 80 336 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, somme qui viendrait s'ajouter au crédit de 830 701 700 dollars qu'elle avait déjà ouvert aux mêmes fins et pour le même exercice dans sa résolution 68/259 B (A/69/828, par. 8) et porterait le montant total des ressources approuvées à 911 038 000 dollars.

4. Par sa résolution 69/289, l'Assemblée générale a fait siennes les vues et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/889, par. 10), à savoir qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, d'ouvrir un crédit ou de mettre en recouvrement un montant supplémentaire pour répondre aux besoins de la MINUSMA, et a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 80 336 300 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ce montant venant s'ajouter au crédit de 895 534 000 dollars² qu'elle avait ouvert pour le même exercice dans sa résolution 68/259 B.

5. L'Assemblée générale ayant prié le Secrétaire général de continuer de surveiller la situation de trésorerie de la Mission et de lui faire rapport à ce sujet, à titre exceptionnel, durant la partie principale de sa soixante-dixième session, le

¹ Par sa résolution 68/259 B du 30 juin 2014, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour le Compte spécial de la Mission un crédit d'un montant de 895 534 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont 830 701 700 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission, 53 752 200 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 11 080 100 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Ces montants ont été mis en recouvrement auprès des États Membres.

² Ibid.

présent rapport contient des informations sur la situation de trésorerie de la Mission au 9 octobre 2015.

6. Par sa résolution 2227 (2015) du 29 juin 2015, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2016.

II. Situation de trésorerie de la MINUSMA au 9 octobre 2015

État des résultats financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

7. On trouvera une comparaison détaillée des dépenses effectives de l'exercice 2014/15 et des ressources approuvées pour la même période dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA, qui sera présenté à l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Ce rapport est toujours en cours d'établissement, mais d'après les chiffres préliminaires, le montant total des dépenses de fonctionnement de la Mission s'est élevé à 906 199 000 dollars alors que celui des crédits approuvés était de 911 038 000 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 4 839 000 dollars (0,5 %). À la fin de juin 2015, le montant total des paiements effectués s'élevait à 605 769 000 dollars et celui des engagements non réglés à 300 430 000 dollars.

8. D'après les états financiers préliminaires non vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2014/15, le 30 juin 2015, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'élevait à 330 137 000 dollars et le montant total des contributions à recevoir des États Membres était de 30 728 000 dollars (voir tableau 1).

9. À supposer que la part de la MINUSMA dans les placements gérés centralement par l'ONU (251 568 000 dollars) puisse être réalisée facilement, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements sera suffisant pour permettre à la Mission d'honorer les engagements qui viendront à échéance au cours de l'exercice 2014/15.

Tableau 1
État récapitulatif des résultats financiers de la MINUSMA
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Ressources approuvées au titre du fonctionnement de la Mission	
Crédits ouverts (résolution 68/259 B)	830 701,7
Dépenses autorisées (résolution 69/289 A)	80 336,3
Total partiel (A)	911 038,0
Dépenses de l'exercice 2014/15 ^a	
Décaissements	(605 769,0)

	<i>Montant</i>
Engagements non réglés	(300 430,0)
Total partiel (B)	(906 199,0)
Montant net des ressources approuvées non utilisées (A et B)	4 839,0
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements au 30 juin 2015^{a, b, c}	330 137,0
Quotes-parts à recevoir, au 30 juin 2015	
Exercice 2012/13	3 620,4
Exercice 2013/14	4 145,1
Exercice 2014/15	22 962,5
Total	30 728,0
Engagements non réglés (voir B)	(300 430,0)

Notes :

^a Montant calculé sur la base des états financiers préliminaires non vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

^b La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

^c La Trésorerie de l'ONU investit les fonds des entités du Secrétariat et des autres entités participantes, qui sont regroupés dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne.

Prévisions de trésorerie pour la période allant du 9 octobre au 31 décembre 2015

10. Le 9 octobre 2015, le montant des fonds en caisse de la Mission s'élevait à 540 400 000 dollars et celui de la réserve opérationnelle équivalant à trois mois de dépenses à 167 402 100 dollars, soit un solde des liquidités de 372 997 900 dollars. Un montant de 52 953 000 dollars devrait être nécessaire pour rembourser aux pays concernés, lors du prochain paiement trimestriel prévu en décembre 2015, les dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées mis à la disposition de la MINUSMA pendant les mois de septembre et d'octobre 2015 (29 544 000 dollars), ainsi que celles engagées au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome au cours du premier trimestre de l'exercice 2015/16 (23 499 000 dollars). Compte tenu de la situation de trésorerie actuelle, la Mission devrait détenir suffisamment de liquidités pour assurer les paiements jusqu'à la fin de décembre 2015 (voir tableau 2).

Tableau 2
**État récapitulatif des prévisions de trésorerie pour la période allant
du 9 octobre au 31 décembre 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2015</i>	<i>Total</i>
Solde de trésorerie disponible		
Fonds en caisse au 9 octobre 2015	540 400,0	
À déduire : réserve opérationnelle de trois mois	(167 402,1)	
Total partiel		372 997,9
Montant estimatif des paiements au titre des contingents et des unités de police constituées, des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et des dépenses de fonctionnement		
Paiements au titre des contingents et des unités de police constituées (décembre 2015)	(29 454,0)	
Montant des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents (décembre 2015)	(23 499,0)	
Dépenses de fonctionnement (octobre à décembre 2015)	(167 402,1)	
Total partiel		(220 355,1)
Solde net au 31 décembre 2015		152 642,8

11. Les prévisions de trésorerie présentées au tableau 2 ne tiennent pas compte des éléments suivants : a) les décaissements liés à la liquidation des engagements non réglés pour l'exercice 2014/15, qui s'élevaient à 171 138 200 dollars au 9 octobre 2015; b) les entrées liées au recouvrement des contributions non acquittées des États Membres, qui s'élevaient à 104 669 400 dollars au 9 octobre 2015.

**Prévisions de trésorerie pour la période allant du 9 octobre
au 30 juin 2015**

12. Le 9 octobre 2015, le montant total des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour financer le fonctionnement de la Mission depuis sa création s'établissait à 2 029 875 000 dollars, dont seulement 1 925 205 600 dollars avaient effectivement été versés, soit un arriéré de 104 669 400 dollars (5,2 % du montant total dû).

13. La résolution 69/289 B de l'Assemblée générale prévoit la mise en recouvrement du montant des crédits ouverts pour l'exercice 2015/16 en deux tranches égales de 484 506 950 dollars, l'une correspondant à la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 et l'autre à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Le versement de la première tranche était dû en juillet 2015 et celui de la seconde devrait l'être à la fin de 2015, sous réserve de la décision que prendra l'Assemblée générale quant au barème des quotes-parts applicable aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'année 2015.

14. Une analyse des prévisions de trésorerie pour la période allant du 9 octobre 2015 au 30 juin 2016 est présentée au tableau 3.

Tableau 3

État récapitulatif des prévisions de trésorerie pour la période allant du 9 octobre 2015 au 30 juin 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant estimatif des dépenses au 30 juin 2016</i>	<i>Total</i>
Trésorerie disponible		
Fonds en caisse au 9 octobre 2015		540 400,0
À déduire : réserve opérationnelle de trois mois		(167 402,1)
Total partiel		372 997,9
Montant estimatif des paiements au titre des contingents et des unités de police constituées, des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et des dépenses de fonctionnement		
Décembre 2015	(52 953,0)	
Mars 2016	(67 680,0)	
Juin 2016	(82 407,0)	
Dépenses de fonctionnement (octobre 2015 à juin 2016)	(502 206,2)	
Total partiel		(705 246,2)
Besoins de trésorerie au 30 juin 2016		(332,248,3)
Contributions à recevoir		
Exercice 2012/13		3 576,3
Exercice 2013/14		4 114,5
Exercice 2014/15		21 986,9
Exercice 2015/16 – tranche 1		74 991,7
Total partiel		104 669,4
Contributions à venir^a		
Exercice 2015/16 – tranche 2 (janvier 2016)		484 507,0
Total partiel		484 507,0
Total des encaissements potentiels au 30 juin 2016 (tranches 1 et 2)		589 176,4

Note :

^a Sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée générale, du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice 2016.

15. Ces prévisions de trésorerie ne tiennent pas compte des décaissements liés au paiement des engagements non réglés de l'exercice 2014/15, qui s'élevaient à

171 138 200 dollars au 9 octobre 2015. Comme il est indiqué dans le tableau 3, l'équilibre de la trésorerie dépendra de la réception en temps voulu des contributions mises en recouvrement au titre de la seconde tranche.

III. État récapitulatif des prévisions de trésorerie de la MINUSMA

16. Si la situation de trésorerie de la MINUSMA s'est sensiblement améliorée au deuxième trimestre de l'exercice 2014/15 grâce aux contributions acquittées par les États Membres (voir annexe), elle s'est au contraire continuellement dégradée durant la période allant de décembre 2014 à juillet 2015 (-68,2 %). Cette détérioration est imputable au remboursement de 183 801 800 dollars aux pays fournissant des contingents et du personnel de police, dont 120 706 100 dollars versés en mars, juin et septembre 2015 au titre des contingents et des unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 31 août 2015 et 63 095 700 dollars versés au titre des demandes certifiées relatives au remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome au 30 juin 2015. Elle s'explique également par les coûts liés aux besoins opérationnels de la Mission, en particulier en ce qui concerne le renforcement des infrastructures et du réseau informatique et les services de détection de mines et de déminage.

17. Compte tenu de ce qui précède et à supposer que les contributions à recevoir et celles qui seront mises en recouvrement pour l'exercice 2015/16 seront reçues en temps voulu, la Mission devrait avoir suffisamment de marge de manœuvre dans la gestion de son Compte spécial pour s'acquitter de ses obligations jusqu'au 30 juin 2016. Comme il est indiqué dans le présent rapport, le Secrétaire général a engagé la presque totalité des dépenses autorisées par l'Assemblée générale en ce qui concerne la MINUSMA et des crédits devront donc être ouverts et mis en recouvrement auprès des États Membres. Cette question sera abordée dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour l'exercice 2014/15, que l'Assemblée examinera à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session

IV. Mesure que l'Assemblée générale est appelée à prendre

18. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Prévisions de trésorerie pour la MINUSMA (30 septembre 2014-30 septembre 2015)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	29 sept. 2014	27 oct. 2014	24 nov. 2014	29 déc. 2014	26 janv. 2015	23 févr. 2015	30 mars 2015	27 avril 2015	18 mai 2015	29 juin 2015	27 juill. 2015	31 août 2015	30 sept. 2015
Fonds en banque	316 200,0	711 300,0	677 000,0	708 500,0	648 100,0	612 800,0	503 800,0	471 100,0	443 200,0	333 300,0	225 500,0	246 500,0	419 700,0
Réserve opérationnelle de 3 mois ^a	207 675,4	207 675,4	147 285,4	147 285,4	147 285,4	147 285,4	147 285,4	154 948,4	154 948,4	147 285,4	147 285,4	167 402,1	167 402,1
Fonds disponibles après déduction de la réserve opérationnelle de 3 mois ^b	108 524,6	503 624,6	529 714,6	561 214,6	500 814,6	465 514,6	356 514,6	316 151,6	288 251,6	186 014,6	78 214,6	79 097,9	252 297,9

^a Déduction faite des sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents et du personnel de police.

^b La trésorerie disponible permet de rembourser les pays fournissant des contingents et du personnel de police.

